

---

**De :** A.R.B.R.E.S. Association [REDACTED]

**Envoyé :** jeudi 5 juin 2025 17:04

**À :** enquete plu1 <[enquete.plu1@marguerittes.fr](mailto:enquete.plu1@marguerittes.fr)>

**Objet :** contribution A.R.B.R.E.S.. /enquête publique PLU Marguerittes



Monsieur le Commissaire-Enquêteur,  
Vous trouverez, en pièce jointe, la contribution à l'enquête publique concernant le projet de centrale photovoltaïque dans la garrigue de Marguerittes de l'Association A.R.B.R.E.S. Gardiens de l'ombre à NIMES.  
Avec nos respectueuses salutations.

Le CA de A.R.B.R.E.S.



### **Association A.R.B.R.E.S. Gardiens de l'ombre**

**Association Responsable pour le Bien-être et le Respect de l'Environnement sur Nîmes  
Métropole Enquête publique déclaration de projet mise en compatibilité du PLU de la commune  
de**

## **Marguerittes /projet centrale photovoltaïque**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

L'objectif de l'association A.R.B.R.E.S. est d'agir, dans l'intérêt général, pour la préservation du patrimoine arboré de la ville de Nîmes et de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole dans le respect du milieu géographique et de ses spécificités méditerranéennes. Et de veiller et contribuer de manière responsable à l'évolution de l'urbanisme dans le cadre des PLU et PSMV et autres contraintes réglementaires et légales des communes de Nîmes Métropole.

Le projet de modification du PLU de la commune de Marguerittes soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes relatives au site choisi pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la colline du Montrodier au cœur de la garrigue.

## **Le site de la colline du Montrodier et la biodiversité**

Il s'agit là d'un site à haute valeur patrimoniale, site classé ZNIEFF type II, (zone naturelle d'intérêt écologique) ZICO (zone de conservation des oiseaux) intégré en zone de transition à la réserve de biosphère UNESCO des gorges du Gardon, et en espace ZICO (protection Espace Boisé Classé (EBC) au PLU. Un espace témoin de l'Histoire de la garrigue composé d'une riche flore et faune sauvages, de senteurs, d'espèces protégées, d'oiseaux, de butineurs et autres petits animaux, un patrimoine collectif inviolable.

La forêt méditerranéenne qui s'est développée au fil du temps, régénérée après un incendie vieux de 20 ans, a reconquis le territoire aujourd'hui riche de ses chênes verts et chênes kermès, de ses micocouliers, de ses pins, de ses arbousiers, de ses arbustes de thym et de romarin, de ses cades et de tout ce petit peuple silencieux qui l'habite.

Un projet qui va entraîner une destruction irréversible de 11 ha d'un milieu naturel (5,68 ha panneaux + 50 m OLD )

# PLU

Le projet implique de modifier le PLU pour transformer une zone de forêt méditerranéenne, ce qui va entraîner la destruction d'un territoire fragile, riche en biodiversité qui va à l'encontre de la préservation des espaces naturels.

**L'article L 341-5 du Code forestier** prévoit de refuser le défrichement pour préserver les fonctions écologiques des forêts ou des massifs, ou le maintien de la destination forestière des terres sur les montagnes ou sur les pentes, la défense des sols contre les érosions, ce qui devrait s'appliquer à ce projet.

Même **la loi APER**, qui vise à promouvoir les énergies renouvelables, insiste sur la nécessité de respecter la biodiversité et les écosystèmes !

« **Le Projet d'Aménagement de de développement Durables (PADD) de Marguerittes** souligne explicitement l'importance de préserver les milieux ouverts dans le massif des garrigues. Ces espaces sont reconnus pour leur richesse en biodiversité, notamment en avifaune et leur maintien est considéré comme essentiel pour la conservation de la faune et de la flore locales ».

Il est permis d'avoir des doutes sur la véracité de cette communication quand une modification du PLU prévoit de transformer cette zone naturelle en « zone naturelle photovoltaïque » ! Un non-sens écologique !

Si la DREAL, la MRAe et le CNPN ont tous rendu un avis défavorable au projet, les citoyens sont en droit de se poser la question de la légitimité de ce projet tel qu'il est prévu sur la colline de Montrodier..

Il est aussi permis de se demander sur quelles bases scientifiques le projet s'est construit !

## Dans le contexte du réchauffement climatique

- de la disparition de massifs forestiers pour cause de maladies,
- des ravages des parasites
- des coupes rases pour alimenter les centrales à biomasse,
- des incendies de forêts qui se multiplient,
- des centrales photovoltaïques impactant des centaines de territoires forestiers, notamment gardois sur des milliers d'ha, (2 439 ha recensés pour 69 projets dans le Gard) dont 90 % en milieu naturel ou forestier,
- de 37 % d'arbres originaires d'Europe qui sont menacés d'extinction (UICN/Union Internationale de la Conservation de la Nature)

L'état des forêts s'est dégradé sur tout le territoire français en 10 ans. Le taux de mortalité des arbres a augmenté de 80 % (source ONF) et malgré tous ces signaux d'alerte qui ont viré au rouge, les décideurs de nos communes s'obstinent à ne pas regarder la réalité en face alors que **d'autres solutions proposées sont possibles**, solutions qui ne sont pas prises en compte .

On est en droit de se demander si les décideurs des projets oeuvrent pour la préservation du vivant, une priorité absolue pour le futur de la planète et de ses habitants.

## Risques d'inondation

Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que la déforestation et l'artificialisation des sols avec terrassements vont entraîner un risque de ruissellement majeur dans le cadre de précipitations liées à la présence de deux ruisseaux (le Batardet et le Canabou) qui prennent naissance sur la colline. Un risque d'inondation majeur sur la commune de Marguerittes située en contrebas confrontée à des épisodes cévenols auxquels sont soumis nos territoires. Les habitants de Marguerittes connaissent bien ce risque qui a déjà engendré des inondations par le passé.

# Risques d'incendies

Conséquences de la présence de centrales photovoltaïques en milieu naturel arboré.

Le 15 mars 2025, à l'Université de la Terre organisée par l'UNESCO, des experts de renommée internationale ont partagé leurs analyses sur le rôle des arbres dans le cycle de l'eau et l'urgence à agir pour préserver cet équilibre fragile. La préservation des forêts est un levier majeur pour garantir la régulation de l'eau à l'échelle planétaire : une prise de conscience essentielle pour mieux comprendre l'impact de nos activités et agir sans attendre. Les forêts ne se contentent pas d'être des réservoirs d'eau, elles agissent comme un véritable moteur qui façonne l'atmosphère. Elles sont donc vulnérables aux effets de la déforestation et du réchauffement climatique.

Mais au-delà de la prise de conscience, il est essentiel pour les décideurs, à commencer par nos décideurs à l'échelon local, de repenser nos modèles économiques pour garantir la sauvegarde de nos milieux naturels.

Le déboisement de la colline de Montrodier, l'installation des panneaux sur 8 ha auxquels il faut ajouter les ha supplémentaires composant la zone OLD risque de perturber l'équilibre thermique local, déjà très élevé dans nos régions, en créant des dômes de chaleur. Dans le contexte du changement climatique, ces points chauds situés au sein de zones naturelles sensibles au feu risquent d'assécher la végétation alentour, d'élever la température qui pourrait à son tour favoriser les risques d'incendie.

## **Des propositions alternatives à prendre en compte.**

Des alternatives parfaitement compatibles avec les politiques publiques existent en utilisant les surfaces déjà artificialisées existantes, telles que les parkings, les toitures d'édifices publics ou privés, les hangars des ZAC, les friches.

Le projet de centrale photovoltaïque tel que soumis à l'enquête publique présente des inconvénients majeurs et va à l'encontre des principes de la transition écologique. Mais cela n'ira pas sans une volonté politique pour décider de préserver le vivant avant tout pour les générations futures.

Les décideurs s'honoreraient de prendre une telle décision.

La modification du PLU qui autoriserait ce projet est incompatible avec la préservation de la colline de Montrodier. L'association A.R.B.R.E.S. invite Monsieur le Commissaire-Enquêteur à émettre un avis défavorable.

Association A.R.B.R.E.S.

Le 4 juin 2025